

28 janvier 2003

03.302

**Question Roland Debély****Délais légaux pour le traitement d'initiatives populaires**

Lors du développement de l'interpellation Roland Debély 02.164, "Histoires d'initiatives. Politique de l'audace, du repli ou de la chaise vide?", le 6 novembre 2002, l'interpellateur a questionné le gouvernement sur le calendrier du traitement des initiatives.

Le président du Conseil d'Etat n'a pas répondu à cet aspect de l'interpellation. Considérant les différentes interprétations des dates de références entendues ces derniers jours, un rappel précis des dispositions légales nous semble indispensable pour la clarté des débats et des futurs travaux parlementaires. Aussi, nous prions le Conseil d'Etat de rappeler les délais légaux des différentes phases du traitement d'une initiative (annonce, dépôt, traitement législatif, votation populaire, etc.), en se référant par exemple au cas de l'initiative fiscale.

Une réponse écrite succincte serait de nature à clarifier et simplifier la compréhension de la procédure.